

REUNION DU 14 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le quatorze juin à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | | | |
|-------------|------------|-----------|------------|
| Convocation | 07/06/2016 | Affichage | 15/06/2016 |
|-------------|------------|-----------|------------|

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic.

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, LE BIHAN Stéphane, GUESDON Joël et MAUDUIT Ludovic.

Pouvoir : aucun

Ordre du jour : 1/ Jurés des assises 2017 : liste préparatoire. 2/ Aménagement de vestiaires à la salle de sports : consultation. 3/ Travaux de finition de la rue des Ormes : consultation. 4/ Modification des horaires à l'école maternelle. 5/ Attribution d'avantages en nature (nourriture) au personnel communal détaché au restaurant scolaire. 6/ Détermination des limites du lot 8 lotissement des Ormes 19. 7/ Lotissement les Ormes 19 : constitution d'une caution pour dégradation de voirie. 8/ Association sportive du collège Jean Monnet : demande de subvention exceptionnelle. Questions diverses

Le conseil municipal, après avoir désigné Pascal GIRES comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 10 mai 2016.

JURES DES ASSISES 2017 : liste préparatoire 160614-01

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 23 mai 2016, le conseil municipal procède au tirage au sort de six noms à partir de la liste électorale.

Ont été tirés au sort :

| N° général sur la liste électorale | NOM Prénom | Adresse | Code postal | Commune |
|------------------------------------|------------------------|--|-------------|------------------|
| 1385 | LEPETIT Pierrick | 7 rue de Saint-Lô Marigny | 50570 | Marigny-le-Lozon |
| 1547 | MARY Daniel | 13 rue du Village Compère - Marigny | 50570 | Marigny-le-Lozon |
| 1158 | LE PAGE Patrick | 1 la Croix - Marigny | 50570 | Marigny-le-Lozon |
| 547 | CONTENTIN Henriette | 22 rue du Mesnil- Amey - Marigny | 50570 | Marigny-le-Lozon |
| 092 | CONTENTIN Jordan | 6 rue de la Landaierie - Lozon | 50570 | Marigny-le-Lozon |
| 2208 | MARIE Josée | 13 Saint-Léger - Marigny | 50570 | Marigny-le-Lozon |

AMENAGEMENT DE VESTIAIRES A LA SALLE DE SPORTS – Marcel Guillard à Marigny : résultat de la consultation.
160614-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement d'un vestiaire supplémentaire et de wc accessibles aux personnes à mobilité réduite à la salle de sports- Marcel Guillard - Marigny.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 27 avril 2016 avec une remise des offres fixée au 27 mai 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

| Lot | Entreprise retenue | Montant HT € |
|--|----------------------|------------------|
| Lot 1 : ventilation, plomberie, chauffage | LESELLIER CASTRIC | 6 399.20 |
| Lot 2 : électricité | LECHEVALLIER-MONTEIL | 1 713.32 |
| Lot 3 : menuiseries | LEBOUTEILLER | 14 142.67 |
| Lot 4 : carrelage | ASSELIN David | 2 683.59 |
| Lot 5 : peinture | POMMIER David | 1 429.85 |
| Lot 6 : mobilier | NEVEU BUREAU | 4 714.10 |
| Lot 7 : raccordement EU | TP GENET | 1 090.00 |
| TOTAL MARCHE | | 32 172.73 |

TRAVAUX DE FINITION DE LA RUE DES ORMES : résultat de la consultation.
160614-03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant les travaux de finition de la voirie des Ormes.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 03 mai 2016 avec une remise des offres fixée au 31 mai 2016.

La commission d'appel d'offres réunie le 08 juin 2016 pour l'ouverture des plis et le jugement des offres, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, a procédé au classement des offres comme suit :

LOT n°1 (voirie 2^{ème} phase-espaces verts) :

| ENTREPRISE | Offre € HT | Note/100 | Classement |
|-------------|-------------|----------|------------|
| MASTELLOTTO | 99 580.45 € | 89.75 | 7 |
| TP BOUTTE | 85 000.91 € | 100 | 1 |
| COLAS | 90 494.62 € | 95.75 | 3 |
| EUROVIA | 88 244.08 € | 97.43 | 2 |
| EIFFAGE TP | 92 334.78 € | 91.94 | 5 |
| LEHODEY TP | 88 657.70 € | 93.11 | 4 |
| LAISNEY TP | 86 714.04 € | 90.62 | 6 |

LOT n°2 (éclairage public) :

| ENTREPRISE | Offre € HT | Note/100 | Classement |
|------------|-------------|----------|------------|
| STEPELEC | 24 696.00 € | 74.99 | 3 |
| SORAPEL | 17 990.00 € | 95 | 1 |
| ALLEZ | 23 943.00 € | 75.60 | 2 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer :

- le marché LOT n°1 (voirie 2ème phase-espaces verts) pour un montant de 85 000.91 € HT avec l'entreprise TP BOUTTE
- le marché LOT n°2 (éclairage public) pour un montant de 17 990.00 € HT avec l'entreprise SORAPEL.

**MODIFICATION DES HORAIRES A L'ECOLE MATERNELLE JULIEN BODIN - MARIGNY
160614-04**

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de l'après-midi à l'école maternelle Julien Bodin de Marigny afin de permettre de trouver un meilleur équilibre entre les contraintes en matière de ressources humaines et l'intérêt du jeune enfant.

Les horaires actuels des lundis, mardis, jeudis et vendredis sont 14h15-16h30, il est proposé les horaires suivants : 13h30-15h45.

De 15h45 à 16h30 il est prévu une prise en charge des élèves par les ATSEM sous forme de garderie à l'école.

**ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE (NOURRITURE) AU PERSONNEL COMMUNAL DETACHE AU RESTAURANT SCOLAIRE.
160614-05**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les agents travaillant au restaurant scolaire peuvent bénéficier, au titre de leur activité, du repas de midi. Cette prestation constitue, pour les agents concernés, un élément complémentaire de rémunération appelé « avantage en nature ».

Ces avantages en nature entrent dans le calcul des cotisations de sécurité sociale, ils sont également soumis à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).

Ces avantages sont évalués en euros, selon des montants forfaitaires qui sont revalorisés le 1^{er} janvier de chaque année, suivant l'évolution des prix à la consommation des ménages.

A titre indicatif, au 1er janvier 2016, le montant forfaitaire de l'avantage en nature « repas » notifié par l'URSSAF est de 4,70 € par repas.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité :

- d'autoriser l'attribution des avantages en nature « nourriture » au personnel titulaire et contractuel du service « restauration scolaire »,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DETERMINATION DES LIMITES DU LOT N°8 LOTISSEMENT DES ORMES 19 160614-06

Afin de finaliser la délimitation du lot n° 8 du lotissement des Ormes 19, il y a lieu d'intégrer la parcelle n° AD 440 d'une surface d'environ 6 m² au lot n°8 (AD 425).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'intégration de la parcelle AD 440 dans le lot n° 8.

LOTISSEMENT LES ORMES 19 : constitution d'une caution pour dégradation de voirie. 160614-07

Monsieur le Maire expose qu'afin de responsabiliser les futurs acquéreurs du lotissement des Ormes 19, il conviendrait d'instituer une caution avant tout démarrage des travaux par leurs soins. Si aucun désordre n'était constaté, la caution serait restituée.

Monsieur le Maire propose de fixer la caution pour garantir la commune de toute dégradation à la somme de 700 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la demande de constitution d'une caution d'un montant de 700 €, pour couvrir les désordres occasionnés par les acquéreurs des lots du lotissement des Ormes 19 lors de leurs travaux de construction ou autre.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN MONNET : demande de subvention exceptionnelle 160614-08

Par courrier en date du 16 mai 2016, le président de l'association sportive du collège Jean Monnet sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour les championnats de France VTT. Il est à noter que l'équipe de collégiens a obtenu le titre de vice-champion de France.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € au profit de l'association sportive du collège Jean Monnet.

Questions diverses

- 22 juin 18h : salle des fêtes place Westport réunion d'information à l'attention des parents d'élèves sur l'école Julien Bodin organisée par Mme Fauvel.
- 05/07 20h30 : prochaine réunion du conseil municipal.
- M. Bourbey, membre de la commission des « ordures ménagères » à SAINT-LO AGGLO, expose aux conseillers municipaux les réflexions en cours sur la future organisation du service de collecte.

Vu pour être affiché,
A Marigny-le-Lozon le 15 juin 2016.

Le Maire, Fabrice LEMAZURIER.